FR 3 091 160 - B1

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**COURBEVOIE** 

11 No de publication :

3 091 160

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21) No d'enregistrement national :

18 74262

(51) Int Cl<sup>8</sup>: **A 47 J 43/044** (2019.01)

12	BREVET D	INVENTION	В1
54	Système électroménager de préparation cu voi d'angle, ensemble accessoire, et porte- préparation culinaire.	linaire comportant un ensemble accessoire accessoire pour un tel système électroména	à rer iger d
22	Date de dépôt : 27.12.18.	Références à d'autres documents nationaux apparentés :	x
30)	Priorité :		
		Demande(s) d'extension :	
		71) Demandeur(s): SEB S.A. Société Anonyme	— FR.
<ul><li>43</li><li>45</li></ul>	Date de mise à la disposition du public de la demande : 03.07.20 Bulletin 20/27.	1/2 Inventeur(s): MARTIN PHILIPPE et CLAVE NICOLAS.	RIE
	brevet d'invention : 08.01.21 Bulletin 21/01.		
<b>56</b>	Liste des documents cités dans le rapport de recherche :	Titulaire(s): SEB S.A. Société Anonyme.	
	Se reporter à la fin du présent fascicule		
		Mandataire(s): SEB DEVELOPPEMENT.	



# **Description**

Titre de l'invention : Système électroménager de préparation culinaire comportant un ensemble accessoire à renvoi d'angle, ensemble accessoire, et porte-accessoire pour un tel système électroménager de préparation culinaire

## Domaine technique

[0001] L'invention concerne le domaine technique général des appareils électroménagers de préparation culinaire comportant un socle destiné à recevoir une cuve, ou récipient de travail, et comprenant une tête solidaire du socle comportant une platine principale entraînée en rotation autour d'un axe par un moteur, ainsi que leurs accessoires.

## Technique antérieure

[0002] Dans les appareils électroménagers de préparation culinaire conventionnels du type précité, la platine principale comprend généralement un entraîneur excentré permettant l'entraînement d'un outil de travail principal au-dessus du socle selon un mouvement planétaire. Un tel appareil présente l'avantage de permettre le malaxage de pâtes ou le mixage d'ingrédients dans la cuve. Pour cette raison, ces appareils sont souvent désignés par l'appellation de « robot pâtissier », même s'ils peuvent souvent être utilisés pour des préparations autres que la pâtisserie. Dans les robots pâtissiers, la platine principale est généralement entraînée en rotation à une vitesse relativement faible, par exemple comprise entre 50 et 200 tours par minute. Certains de ces robots pâtissiers comportent une sortie auxiliaire frontale munie d'un entraîneur sur lequel peuvent être accouplés différents types d'accessoires, comme par exemple une tête hachoir, un accessoire éminceur, ou un accessoire de pressage, procurant ainsi une grande polyvalence d'utilisation. L'entraineur de cette sortie frontale est généralement entraîné en rotation par le moteur électrique à une vitesse de rotation qui est du même ordre que celle de la platine principale, soit par exemple entre 50 et 200 tours par minute. Ces vitesses sont bien adaptées à certains travaux culinaires, et donc à certains accessoires prévus pour ces travaux.

[0003] Cependant, certains travaux culinaires nécessitent des vitesses de rotation nettement plus élevées. On connait par exemple les « mini-hachoirs » et les « blenders », dont certains se présentent sous la forme d'accessoires prévus pour être entraînés par des appareils de type robots pâtissiers tels que décrits plus haut. De tels accessoires ont en commun le fait d'avoir une enceinte refermable délimitant un espace interne fermé destiné à accueillir des aliments à préparer. De tels accessoires comportent un outil coupant rotatif qui est entraîné en rotation autour d'un axe d'outil, généralement

vertical. L'outil coupant est contenu dans l'espace interne fermé et présente un moyeu central et au moins une lame coupante s'étendant radialement par rapport à l'axe d'outil depuis le moyeu central. De tels accessoires sont généralement appelés « mini-hachoirs » lorsqu'ils sont destinés à hacher des produits solides, ou « blenders » lorsqu'ils sont destinés à la préparation d'aliments liquides. Dans certains modes de réalisation, cette enceinte refermable peut être formée d'un réceptacle présentant une ouverture supérieure pour introduire des aliments à préparer et d'un couvercle amovible qui est prévu pour refermer l'espace interne fermé dans lequel sont enfermés les aliments à préparer lors du fonctionnement. Dans d'autres modes de réalisation, cette enceinte refermable peut être formée d'une embase porte-outil et d'une cloche qui vient se raccorder sur l'embase porte-outil pour former l'enceinte refermable en configuration fermée. L'outil coupant est généralement placé près d'une paroi inférieure de l'enceinte refermable, c'est-à-dire près d'une paroi inférieure du réceptacle ou près de l'embase porte-outil. L'outil coupant est généralement porté directement ou indirectement, par exemple par l'intermédiaire d'un coupleur, par cette paroi inférieure. Dans ces accessoires, l'action de découpe des aliments n'est pas due, contrairement à d'autres accessoires ou appareils culinaires, au cisaillement de l'aliment entre une lame et une contre-lame ou autre surface. L'action de découpe des aliments est due à la vitesse de la lame. On comprend donc que, dans ces accessoires, l'outil coupant doit être entraîné à une vitesse à vide importante, de préférence supérieure ou égale à 500 tours par minute, plus préférentiellement supérieure ou égale à 1000 tours par minute. On comprend aussi que de tels accessoires doivent être orientés, en fonctionnement, de telle sorte que l'outil coupant soit agencé dans une portion inférieure de l'enceinte refermable, et mobile en rotation selon un axe d'outil orienté selon la direction verticale, ou selon une direction principalement verticale, c'est-à-dire faisant un angle inférieur à 45° avec la direction verticale.

[0004]

Le document WO-2013/185677 illustre un appareil de type robot pâtissier qui comporte une sortie auxiliaire supérieure permettant d'entrainer l'outil coupant d'un accessoire de type blender susceptible d'être accroché sur l'appareil. Cet appareil comporte donc, entre son moteur électrique et sa sortie auxiliaire, une transmission mécanique à renvoi d'angle à engrenages coniques. Comme vu plus haut, puisque la sortie auxiliaire supérieure est prévue pour entraîner un accessoire de type blender, elle doit être prévue pour avoir une vitesse de rotation adaptée, donc importante. De plus, il est connu que, dans les appareils de type robot pâtissier, les sorties auxiliaires sont entraînées en permanence, sans dispositif de désaccouplement par rapport au moteur. En effet, de tels dispositifs de désaccouplement entraineraient un accroissement du coût et de l'encombrement de l'appareil. Il en résulte que la transmission mécanique à renvoi d'angle est elle aussi entrainée en permanence dès que le moteur électrique est

sollicité. Or, une transmission mécanique à renvoi d'angle est nécessairement une source de bruit supplémentaire, en plus à une fréquence liée à sa plus grande vitesse de rotation, sauf à utiliser des composants trop onéreux. De la sorte, un utilisateur d'un tel appareil, en faisant usage principalement pour sa finalité première en utilisant la platine principale, devra supporter le bruit additionnel généré par la transmission mécanique à renvoi d'angle alors qu'elle n'est pas utile pour cette tâche principale. Par ailleurs, pour les utilisateurs qui ne sont pas intéressés par la fonction assurée par un mini-hachoir ou un « blender », la présence de la transmission mécanique à renvoi d'angle représente un coût et un encombrement supplémentaires qui sont inutiles.

[0005] Le document US-4.131.034 est un exemple d'un appareil qui présente une sortie auxiliaire arrière comprenant un arbre de sortie auxiliaire qui est entraîné directement en rotation par le moteur principal de la tête, donc à une vitesse angulaire égale à celle du moteur. L'arbre de sortie auxiliaire de l'appareil est parallèle à l'axe moteur.

## Exposé de l'invention

- [0006] L'invention a pour but de proposer un système électroménager de préparation culinaire comportant un ensemble accessoire amovible de type « mini-hachoir » ou « blender » conçu de telle sorte que l'appareil en lui-même reste économique et le plus silencieux possible lorsqu'il est utilisé pour sa fonction principale.
- [0007] Dans ce but, l'invention propose un système électroménager de préparation culinaire, du type comprenant :
  - un appareil électroménager de préparation culinaire comportant un socle présentant une embase configurée pour recevoir une cuve et une tête liée au socle, la tête ayant
  - un moteur principal agencé à l'intérieur de la tête et ayant un arbre moteur orienté selon un axe moteur horizontal.
  - une platine principale agencée sous la tête au-dessus de l'embase, entraînée en rotation par le moteur principal et configurée pour entraîner un outil de travail principal au-dessus de l'embase selon un mouvement de travail principal,
  - une sortie auxiliaire comprenant une griffe d'accrochage et un arbre de sortie auxiliaire qui est entraîné en rotation par le moteur principal de la tête,

le système électroménager de préparation culinaire comportant par ailleurs un ensemble accessoire amovible ayant :

- une enceinte refermable délimitant un espace interne fermé destiné à accueillir des aliments à préparer,
- un outil coupant, rotatif autour d'un axe d'outil vertical, l'outil coupant étant contenu dans l'espace interne fermé et présentant un moyeu central avec au moins une lame coupante s'étendant radialement par rapport à l'axe d'outil depuis le moyeu central.

- une griffe d'accrochage pour permettre l'accrochage amovible de l'ensemble accessoire sur l'appareil,
- un arbre d'entrée rotatif ayant un coupleur pour s'accoupler mécaniquement avec l'arbre de sortie auxiliaire,
- et le système électroménager de préparation culinaire comportant une transmission mécanique à renvoi d'angle agencée entre le moteur principal de l'appareil électroménager de préparation culinaire et l'outil coupant de l'ensemble accessoire.
- [0008] Selon un aspect de l'invention, l'arbre de sortie auxiliaire de l'appareil électroménager de préparation culinaire est parallèle à l'axe moteur, et la transmission mécanique à renvoi d'angle est comprise dans l'ensemble accessoire en étant agencée entre l'arbre d'entrée rotatif de l'ensemble accessoire et l'outil coupant.
- [0009] Un système électroménager de préparation culinaire selon l'invention peut comprendre d'autres caractéristiques optionnelles de l'invention, prises seules ou en combinaison.
- [0010] La transmission mécanique à renvoi d'angle peut être configurée pour multiplier une vitesse angulaire d'entrée de l'arbre d'entrée rotatif en une vitesse angulaire de travail de l'outil coupant par un rapport de multiplication de vitesses strictement supérieur à 1, de préférence compris entre 1,1 et 1,4.
- [0011] La transmission mécanique à renvoi d'angle peut être configurée pour multiplier une vitesse angulaire d'entrée de l'arbre d'entrée rotatif en une vitesse angulaire de travail de l'outil coupant par un rapport de multiplication de vitesses strictement inférieur à 1, de préférence compris entre 0,1 et 0,9.
- [0012] L'arbre de sortie auxiliaire peut être entraîné en rotation par le moteur principal de la tête, à une vitesse de sortie auxiliaire comprise entre 0,1 et 10 fois la vitesse angulaire moteur de l'arbre moteur, de préférence comprise entre 0,5 et 4 fois la vitesse angulaire moteur de l'arbre moteur. Dans d'autres cas, l'arbre de sortie auxiliaire peut être entraîné en rotation par le moteur principal de la tête à une vitesse de sortie auxiliaire égale à la vitesse angulaire moteur de l'arbre moteur.
- [0013] La tête peut présenter un carter ayant un allongement selon la direction de l'arbre moteur, entre une extrémité arrière par laquelle la tête est liée au socle et une extrémité avant en porte-à-faux au-dessus de l'embase, et la sortie auxiliaire peut être une sortie auxiliaire arrière agencée sur une face arrière de l'extrémité arrière de la tête.
- [0014] L'arbre d'entrée rotatif de l'ensemble accessoire amovible et l'axe d'outil peuvent être perpendiculaires et la transmission mécanique à renvoi d'angle peut alors comporter un renvoi d'angle à 90°.
- [0015] L'ensemble accessoire peut être un ensemble intégré dans lequel une paroi inférieure de l'enceinte refermable est liée de manière non amovible à un boitier qui contient la transmission mécanique à renvoi d'angle.

- [0016] L'ensemble accessoire peut au contraire comporter un porte-accessoire et un accessoire liés de manière amovible, dans lequel la transmission mécanique à renvoi d'angle est intégrée au porte-accessoire et dans lequel l'enceinte refermable fait partie de l'accessoire. Dans ce cas, le porte-accessoire peut comporter :
  - une première griffe d'accrochage complémentaire de la griffe d'accrochage de la sortie auxiliaire de l'appareil électroménager de préparation culinaire pour permettre l'accrochage du porte-accessoire sur l'appareil électroménager de préparation culinaire,
  - un arbre d'entrée rotatif configuré pour être accouplé mécaniquement avec l'arbre de sortie auxiliaire,
  - une seconde griffe d'accrochage configurée pour permettre l'accrochage de l'accessoire,
  - un arbre de sortie rotatif configuré pour permettre l'entrainement en rotation de l'outil coupant de l'accessoire accroché sur la seconde griffe d'accrochage,
  - et la transmission mécanique à renvoi d'angle peut être agencée entre l'arbre d'entrée rotatif et l'arbre de sortie rotatif du porte-accessoire.
- [0017] L'arbre d'entrée rotatif du porte-accessoire et la première griffe d'accrochage du porte-accessoire peuvent être agencés sur une même première face du porte-accessoire.
- [0018] L'arbre de sortie rotatif du porte-accessoire peut être agencé au centre de la seconde griffe d'accrochage du porte-accessoire.
- [0019] La première griffe d'accrochage du porte-accessoire peut être agencée sur une première face du porte-accessoire, et la seconde griffe d'accrochage du porte-accessoire peut être agencée sur une seconde face du porte-accessoire, la seconde face étant distincte de la première face et présentant une orientation distincte de celle de la première face.
- [0020] Le système électroménager de préparation culinaire peut comporter un premier accessoire et un second accessoire, tous deux configurés pour être accrochés de manière alternative sur la seconde griffe d'accrochage du porte-accessoire.
- [0021] L'invention concerne aussi un ensemble accessoire amovible pour un système électroménager de préparation culinaire comprenant un appareil électroménager de préparation culinaire comportant une sortie auxiliaire ayant une griffe d'accrochage et un arbre de sortie auxiliaire qui est entraîné en rotation par un moteur principal de l'appareil électroménager de préparation culinaire, l'ensemble accessoire comportant :
  - une enceinte refermable délimitant un espace interne fermé destiné à accueillir des aliments à préparer,
  - un outil coupant, rotatif autour d'un axe d'outil vertical, l'outil coupant étant contenu dans l'espace interne fermé et présentant un moyeu central et au moins une lame coupante s'étendant radialement par rapport à l'axe d'outil depuis le moyeu

central,

- une griffe d'accrochage complémentaire de la griffe d'accrochage de la sortie auxiliaire de l'appareil électroménager de préparation culinaire pour permettre l'accrochage de l'accessoire sur l'appareil électroménager de préparation culinaire,
- un arbre d'entrée rotatif configuré pour être accouplé mécaniquement avec l'arbre de sortie auxiliaire.
- du fait que l'ensemble accessoire comporte une transmission mécanique à renvoi d'angle agencée entre l'arbre d'entrée rotatif de l'ensemble accessoire et l'outil coupant de l'ensemble accessoire.
- [0022] L'invention concerne encore un porte-accessoire pour un système électroménager de préparation culinaire comprenant un appareil électroménager de préparation culinaire comportant une sortie auxiliaire comprenant une griffe d'accrochage et un arbre de sortie auxiliaire qui est entraîné en rotation par un moteur principal de l'appareil électroménager de préparation culinaire, le porte-accessoire comportant :
  - une première griffe d'accrochage complémentaire de la griffe d'accrochage de la sortie auxiliaire pour permettre l'accrochage du porte-accessoire sur l'appareil électroménager de préparation culinaire,
  - un arbre d'entrée rotatif configuré pour être accouplé mécaniquement avec l'arbre de sortie auxiliaire,
  - une seconde griffe d'accrochage configurée pour permettre l'accrochage d'un accessoire,
  - un arbre de sortie rotatif configuré pour permettre l'entrainement en rotation d'un outil coupant d'un accessoire accroché sur la seconde griffe d'accrochage, et
  - une transmission mécanique à renvoi d'angle agencée entre l'arbre d'entrée rotatif et l'arbre de sortie rotatif du porte-accessoire,
  - du fait que l'arbre d'entrée rotatif du porte-accessoire et la première griffe d'accrochage du porte-accessoire sont agencés sur une même première face du porte-accessoire.

## Brève description des dessins

- [0023] [fig.1] La figure 1 est une vue schématique en perspective d'un premier mode de réalisation d'un système électroménager de préparation culinaire selon l'invention.
- [0024] [fig.2] La figure 2 est une vue schématique en perspective partiellement éclatée du premier mode de réalisation d'un système électroménager de préparation culinaire selon l'invention.
- [0025] [fig.3] La figure 3 est une vue schématique partielle en perspective d'une partie du premier mode de réalisation d'un système électroménager de préparation culinaire selon l'invention, illustrant un porte-accessoire en position d'accrochage sur l'appareil

- électroménager de préparation culinaire.
- [0026] [fig.4] La figure 4 est une vue similaire à celle de la figure 3, illustrant le porteaccessoire décroché de l'appareil électroménager de préparation culinaire.
- [0027] [fig.5] La figure 5 est une vue schématique en coupe d'un premier mode de réalisation d'un ensemble accessoire amovible selon l'invention, avec un porte-accessoire et un accessoire liés l'un à l'autre de manière amovible.
- [0028] [fig.6] La figure 6 est une vue schématique en coupe d'un second mode de réalisation d'un ensemble accessoire amovible selon l'invention, avec un accessoire amovible intégré incorporant une transmission mécanique à renvoi d'angle.

## Description des modes de réalisation

- [0029] La **Fig.1** représente un mode de réalisation d'un système électroménager de préparation culinaire **10** comprenant d'une part un appareil électroménager de préparation culinaire **12**, de type robot pâtissier, et un ensemble accessoire **14**, ici de type « mini-hachoir ».
- [0030] L'appareil électroménager de préparation culinaire 12 comprend un socle, ici en forme de pied, comportant une embase 16 sensiblement horizontale et un jambage 18 qui s'étend verticalement vers le haut depuis l'embase 16. Le socle est destiné à reposer sur un plan de travail horizontal. L'embase 16 peut aussi supporter un récipient de travail principal, ici sous la forme d'une cuve 20, généralement amovible.

  L'appareil électroménager de préparation culinaire 12 comprend aussi une tête 22 qui, dans cet exemple, est articulée sur le socle autour d'un axe horizontal A1, ici à l'extrémité supérieure du jambage 18. Dans les cas où la tête 22 est articulée autour de l'axe horizontal A1, elle peut être mobile entre une position relevée, non représentée, dans laquelle la cuve 20 peut être facilement retirée de l'embase 16, et une position de travail, illustrée notamment sur la Fig.1. Les notions de « horizontal », « vertical », « haut » et « bas », et les notions d'orientations qui en découlent, se réfèrent à des orientations normales de l'appareil électroménager de préparation culinaire 12 en situation de fonctionnement lorsque son socle est posé sur un plan de travail horizontal.
- [0031] La tête 22 de l'appareil électroménager de préparation culinaire 12 présente une forme qui s'étend selon une direction longitudinale, horizontale en position de travail, avec une portion longitudinale arrière par laquelle elle est liée au socle, et une partie longitudinale avant qui s'étend en surplomb au-dessus de l'embase 16 et de la cuve 20. La tête 22 renferme un moteur principal 30, de préférence un moteur électrique, illustré sur la Fig.2, dont la mise en marche et la vitesse peuvent être contrôlées par exemple par un bouton de commande 24 disposé par exemple sur une face latérale du jambage 18. La cuve 20 est par exemple montée de manière amovible sur l'embase 16 par une liaison à baïonnette.

- [0032] De manière connue en soi, la portion longitudinale avant de la tête 22 comporte une platine principale 26 inférieure comprenant des moyens pour l'entraînement d'un outil de travail principal 32, de préférence selon un mouvement planétaire. À cet effet, la platine principale 26 est mobile en rotation autour d'un axe central, et comporte un arbre d'entraînement rotatif excentré par rapport à l'axe central et assurant l'entraînement en rotation d'un outil de travail principal 32 sur lui-même. Cet ensemble rotatif est relié au moteur principal 30 par l'intermédiaire d'une chaîne cinématique qui met généralement en œuvre un train d'engrenage épicycloïdal selon une conception très largement connue de l'homme du métier. L'outil de travail principal 32, porté et entraîné par la platine principale 26, est, en position de travail, engagé à l'intérieur de la cuve 20 pour agir sur des aliments contenus dans la cuve 20. L'outil de travail principal 32 est par exemple un outil pétrisseur.
- [0033] Le moteur principal **30** agencé à l'intérieur de la tête **22** comporte un arbre moteur orienté selon un axe moteur **A0** horizontal. Cet arbre moteur peut comporter une extrémité avant reliée à la chaine cinématique d'entrainement de la platine principale **26.**
- [0034] L'appareil électroménager de préparation culinaire **12** comporte au moins une sortie auxiliaire **38** comprenant une griffe d'accrochage et un arbre de sortie auxiliaire **42** qui est entraîné en rotation par le moteur principal **30** de la tête **22**, configurée pour l'accrochage et l'entraînement d'un ensemble accessoire amovible.
- [0035] Au sens de l'invention, deux éléments sont liés de manière amovible s'ils peuvent être accouplés et désaccouplés, ou accrochés et décrochés, de manière simple par un utilisateur final d'un système électroménager de préparation culinaire selon l'invention, c'est-à-dire par un utilisateur final d'appareils électroménagers de préparation culinaire. De préférence, ces opérations pourront se faire sans outil, ou alors avec l'aide d'un ou plusieurs outil(s) selon un mode opératoire très simple. Le mode opératoire pour accoupler et désaccoupler, et/ou pour accrocher et décrocher deux éléments liés de manière amovible comporte de préférence un unique geste, par exemple pousser ou tirer ou tourner ou visser, etc., ou une combinaison de deux gestes tels que pousser-tourner, tirer-visser, pousser-visser, etc. Une liaison amovible sera ainsi à distinguer d'une liaison démontable, une liaison démontable étant prévue par exemple pour permettre des opérations de maintenance ou de réparation sur des organes internes d'un appareil électroménager de préparation culinaire, nécessitant généralement des outils et nécessitant généralement plusieurs opérations successives pour permettre un démontage, et étant réservée par exemple à un réparateur, en dehors d'une utilisation habituelle de l'appareil électroménager de préparation culinaire.
- [0036] Dans l'exemple illustré, la sortie auxiliaire **38** est agencée à l'extrémité arrière de la tête **22**. Ainsi la sortie auxiliaire **38** est une sortie auxiliaire arrière. L'arbre de sortie

auxiliaire 42 est un arbre de sortie auxiliaire arrière. La griffe d'accrochage de la sortie auxiliaire 38 est formée par une série de lumières 40 aménagées dans une paroi de carter de l'extrémité arrière de la tête 22. L'arbre de sortie auxiliaire 42 peut être formé par l'extrémité arrière de l'arbre moteur, ou par un arbre distinct entraîné par le moteur principal 30. L'arbre de sortie auxiliaire 42 présente un moyen d'accouplement, ou coupleur, qui peut par exemple être un carré d'entraînement, dans l'exemple un carré femelle 61, le moyen d'accouplement étant accessible depuis l'extérieur de la tête 22 au travers d'un orifice d'accès 44 aménagé dans la paroi de carter de la tête 22. Dans tous les cas, on remarque que l'arbre de sortie auxiliaire 42 de la sortie auxiliaire 38 de l'appareil électroménager de préparation culinaire 12 est parallèle à l'axe moteur A0.

- [0037] Si désiré, la chaine cinématique d'entrainement de la platine principale **26** peut par ailleurs entraîner en rotation un arbre de sortie auxiliaire avant d'une autre sortie auxiliaire **34** avant, agencée sur l'extrémité avant de la tête **22**.
- Dans l'exemple illustré, l'arbre de sortie auxiliaire 42 est entraîné en rotation par le moteur principal 30 de la tête 22 à une vitesse de sortie auxiliaire égale à la vitesse moteur de l'arbre moteur. Cependant, de manière générale, on peut prévoir que l'arbre de sortie auxiliaire 42 soit entraîné en rotation, par le moteur principal 30 de la tête 22, à une vitesse de sortie auxiliaire comprise entre 0,1 et 10 fois la vitesse moteur de l'arbre moteur, de préférence comprise entre 1,1 et 10 fois la vitesse moteur de l'arbre moteur.
- [0039] Le système électroménager de préparation culinaire 10 comporte par ailleurs au moins un ensemble accessoire 14 amovible, notamment de type mini-hachoir comme illustré, encore de type blender, prévu pour être accroché à l'appareil électroménager de préparation culinaire 12 et pour être motorisé au moyen de la sortie auxiliaire 38. De manière générique, un tel ensemble accessoire 14 comporte tout d'abord une enceinte refermable 45 délimitant un espace interne fermé destiné à accueillir des aliments à préparer. Dans l'exemple illustré, cette enceinte refermable 45 est délimitée d'une part par un réceptacle, formé par une embase porte-outil 46 et par une jupe 47, et d'autre part par une cloche 48 qui vient se raccorder sur l'embase porte-outil 46 pour refermer l'enceinte refermable 45. La jupe 47 s'étend vers le haut autour d'un axe d'outil A2 depuis l'embase porte-outil 46. L'embase porte-outil 46 est par exemple de géométrie sensiblement circulaire autour de l'axe d'outil A2. La jupe 47 peut présenter une géométrie cylindrique. La cloche 48 présente une paroi supérieure sensiblement transversale et une paroi latérale venant entourer la jupe 47. Si désiré la paroi latérale de la cloche 48 peut être cylindrique de révolution autour de l'axe d'outil A2 qui s'étend vers le bas depuis la périphérie de la paroi supérieure. La paroi latérale cylindrique de la cloche 48 vient alors entourer co-axialement par l'extérieur la jupe 47, qui est cylindrique. Le bord inférieur de la cloche 48 est pourvu d'un moyen de liaison

avec l'embase porte-outil **46**, avec par exemple des filetages complémentaires sur l'embase porte-outil **46** et sur le bord inférieur de la cloche **48**, ou encore, en variante, avec une liaison à baïonnette, permettant d'assembler de manière amovible la cloche **48** à l'embase porte-outil **46** pour délimiter un espace interne fermé, de préférence étanche.

[0040] L'ensemble accessoire amovible comporte un outil coupant 50, rotatif autour de l'axe d'outil A2, qui peut être qualifié d'axe de travail pour l'outil coupant 50. L'outil coupant 50 est contenu dans l'espace interne fermé lorsque, dans l'exemple, la cloche 48 est assemblée sur l'embase porte-outil 46. L'outil coupant 50 est agencé dans l'ensemble accessoire 14 de manière que l'axe d'outil A2 est agencé axialement au centre de l'espace interne fermé délimité par l'enceinte refermable 45 de l'ensemble accessoire 14 en configuration fermée. L'outil coupant 50 présente un moyeu central 52 et au moins une lame coupante 54 s'étendant radialement par rapport à l'axe d'outil A2 depuis le moyeu central 52. L'outil coupant 50 présente de préférence au moins deux lames coupantes 54 s'étendant selon des directions radiales opposées de part et d'autre de l'axe d'outil A2. Dans l'exemple, l'outil coupant 50 comporte six lames coupantes 54 qui s'étendent radialement depuis le moyeu central 52, réparties uniformément autour de l'axe d'outil A2. En vue de dessus selon l'axe d'outil A2, les lames coupantes 54 selon l'exemple sont orientées de manière sensiblement rectiligne selon la direction radiale, mais il est connu qu'elles peuvent présenter, selon une telle vue de dessus, une angulation ou une courbure par rapport à un rayon issu de l'axe d'outil A2. De même, on note dans l'exemple que, dans un plan contenant l'axe d'outil A2, les lames coupantes 54 présentent une angulation ou une courbure, vers le haut ou vers le bas, par rapport à une direction perpendiculaire à l'axe d'outil A2. L'outil coupant 50 est, dans l'exemple, solidaire de l'embase porte-outil 46. Dans certains modes de réalisation, l'outil coupant 50 peut être solidaire de l'embase porte-outil 46 de manière amovible, par exemple par encliquetage sur un coupleur monté à rotation sur l'embase porte-outil 46.

On verra plus dans le détail plus loin que l'ensemble accessoire 14 comporte dans tous les cas d'une part une griffe d'accrochage 56 pour permettre l'accrochage amovible de l'ensemble accessoire 14 sur l'appareil électroménager de préparation culinaire 12, et d'autre part un arbre d'entrée rotatif 58 ayant un coupleur 60 pour s'accoupler mécaniquement avec l'arbre de sortie auxiliaire 42 de la sortie auxiliaire 38. Le coupleur 60 doit permettre un accouplement et un désaccouplement faciles, de préférence sans outil. Dans les exemples illustrés, la griffe d'accrochage 56 comprend une série de pattes d'accrochage qui s'étendent depuis un boîtier de l'ensemble accessoire 14 et qui sont destinées à s'engager dans les lumières 40 de l'extrémité arrière de la tête 22 pour assurer l'accrochage de l'ensemble accessoire 14 sur l'appareil élec-

troménager de préparation culinaire 12. Les lames ménageant les lumières 40 peuvent comporter des moyens d'encliquetage ou d'emboîtement élastique. Bien entendu, la griffe d'accrochage 56 pourrait prendre une autre forme, par exemple la forme d'un accrochage à baïonnette, la forme d'un ou plusieurs crochets d'accrochage, la forme d'un pas de vis, etc.... De même, comme dans les exemples illustrés, le coupleur 60 de l'arbre d'entrée rotatif 58, qui assure le couplage en rotation avec l'arbre de sortie auxiliaire 42, peut par exemple présenter une forme complémentaire de celle d'un coupleur de l'arbre de sortie intermédiaire, avec par exemple un carré mâle et un carré femelle complémentaires l'un de l'autre, ou encore tout autre accouplement mécanique permettant de transmettre un couple en rotation. De préférence, le coupleur 60 permet cet accouplement par simple engagement de formes complémentaires, sans nécessiter d'intervention avec un outil. Dans cet exemple, la griffe d'accrochage 56 et le coupleur 60 sont clairement séparés l'un de l'autre. Cependant, on pourrait prévoir que ces deux éléments, et les deux fonctions qu'ils assurent, soient réalisés par un même jeu de pièces complémentaires.

- L'ensemble accessoire 14 est donc configuré pour être accroché sur la sortie auxiliaire 38 dont l'axe de l'arbre de sortie auxiliaire 42 est horizontal. L'arbre de sortie auxiliaire 42 doit entraîner l'outil coupant 50 qui est rotatif autour de l'axe d'outil A2 qui est vertical. De ce fait, le système électroménager de préparation culinaire 10 comporte une transmission mécanique à renvoi d'angle 62 agencée entre le moteur principal 30 de l'appareil électroménager de préparation culinaire 12 et l'outil coupant 50 de l'ensemble accessoire 14. Selon un aspect de l'invention, cette transmission mécanique à renvoi d'angle 62 n'est pas intégrée à l'intérieur de l'appareil électroménager de préparation culinaire 12, et n'est en particulier pas intégrée entre le moteur principal 30 et l'arbre de sortie auxiliaire 42 de la sortie auxiliaire 38. Au contraire, cette transmission mécanique à renvoi d'angle 62 fait partie de l'ensemble accessoire 14. Plus précisément, la transmission mécanique à renvoi d'angle 62 est comprise dans l'ensemble accessoire 14 en étant agencée entre un arbre d'entrée de l'ensemble accessoire 14 et l'outil coupant 50.
- [0043] L'invention peut être mise en œuvre selon deux familles principales de réalisation.
- Dans une première famille, illustrée schématiquement sur la **Fig. 6**, l'ensemble accessoire **14** est un ensemble intégré dans lequel une paroi inférieure de l'enceinte refermable **45**, ici par exemple l'embase porte-outil **46**, est liée de manière non amovible à un boitier **64** qui enferme la transmission mécanique à renvoi d'angle **62**.
- [0045] Dans une seconde famille, illustrée schématiquement sur les **Figs. 1** à **5**, l'ensemble accessoire **14** comporte un porte-accessoire **70** et un accessoire **72** liés de manière amovible, dans lequel la transmission mécanique à renvoi d'angle **62** est intégrée au porte-accessoire **70** et dans lequel l'enceinte refermable **45** fait partie, avec l'outil

coupant **50**, de l'accessoire **72**. Dans les deux cas la transmission mécanique à renvoi d'angle **62** peut être avantageusement reçue à l'intérieur d'un boîtier **64**.

- Dans les exemples illustrés, la transmission mécanique à renvoi d'angle 62 comporte une première roue dentée 66, par exemple à denture conique, qui est montée à rotation dans le boîtier 64 autour d'un axe horizontal, lequel est par exemple aligné avec l'axe moteur A0 du moteur principal 30, et qui engrène avec une deuxième roue dentée 68, par exemple à denture conique, qui est montée à rotation dans le boîtier 64 autour d'un axe vertical, par exemple aligné avec l'axe d'outil A2 de l'outil coupant 50, perpendiculaire à l'axe horizontal de la première roue dentée 66.
- Dans le cas de la seconde famille de réalisation, avec un porte-accessoire 70 et un accessoire 72 séparés, le porte-accessoire 70 comporte une première griffe d'accrochage complémentaire de la griffe d'accrochage de la sortie auxiliaire 38 de l'appareil électroménager de préparation culinaire 12 pour permettre l'accrochage du porte-accessoire 70 sur l'appareil électroménager de préparation culinaire 12. Dans l'exemple illustré, la première griffe d'accrochage correspond à la griffe d'accrochage 56 comportent les pattes d'accrochage qui s'étendent depuis le boîtier 64 du porte-accessoire 70. Le porte-accessoire 70 comporte encore l'arbre d'entrée rotatif 58, qui est configuré pour s'accoupler mécaniquement avec l'arbre de sortie auxiliaire 42 de la sortie auxiliaire 38, et qui est relié mécaniquement directement ou indirectement à la première roue dentée 66 de la transmission mécanique à renvoi d'angle 62.
- Dans le cas de la seconde famille de réalisation, avec un porte-accessoire 70 et un accessoire 72 séparés, le porte-accessoire 70 comporte une seconde griffe d'accrochage 74 configurée pour permettre l'accrochage de l'accessoire 72. Cette seconde griffe d'accrochage 74 peut présenter la forme d'un accrochage par baïonnette, tel qu'illustré aux Figs. 3 et 4, ou toute autre forme permettant l'accrochage, de préférence sans outil, ou alors avec un outil très simple, de l'accessoire 72 sur le porte-accessoire 70. Dans ce cas, l'accessoire 72, par exemple son embase porte-outil 46, présente, de préférence sur une face inférieure tournée vers le porte-accessoire 70, une griffe d'accrochage complémentaire de la seconde griffe d'accrochage 74.
- Dans le cas de la seconde famille de réalisation, avec un porte-accessoire 70 et un accessoire 72 séparés, le porte-accessoire 70 comporte un arbre de sortie rotatif 76 comprenant un coupleur 78 configuré pour permettre l'entrainement en rotation de l'outil coupant 50 de l'accessoire 72 accroché sur la seconde griffe d'accrochage 74. Dans l'exemple illustré, le coupleur 78 est entraîné en rotation autour de l'axe d'outil A2 par la deuxième roue dentée 68 de la transmission mécanique à renvoi d'angle 62. Ce coupleur 78 doit permettre un accouplement et un désaccouplement faciles, de préférence sans outil. La transmission mécanique à renvoi d'angle 62 est donc agencée entre l'arbre d'entrée rotatif et l'arbre de sortie rotatif 76 du porte-accessoire 70.

- On remarque que l'arbre d'entrée rotatif 58 du porte-accessoire 70 et la première griffe d'accrochage 56 du porte-accessoire 70 sont agencés sur une même première face du porte-accessoire 70 qui est configurée pour être tournée en regard de, et faire face à l'extrémité arrière de la tête 22 de l'appareil électroménager de préparation culinaire 12. En revanche, la première griffe d'accrochage 56 du porte-accessoire 70 est agencée sur une première face du porte-accessoire 70, tandis que la seconde griffe d'accrochage 74 du porte-accessoire 70 est agencée sur une seconde face du porte-accessoire 70, la seconde face étant distincte de la première face et présentant une orientation distincte de celle de la première face. Dans l'exemple, la première face et la seconde face du porte-accessoire 70 sont des faces perpendiculaires l'une par rapport à l'autre. Ce sont des faces externes du boîtier 64 dans lequel est agencée la transmission mécanique à renvoi d'angle 62, ces faces définissant entre elles une géométrie convexe.
- [0051] On remarque encore que, dans l'exemple illustré, l'arbre de sortie rotatif **76** du porteaccessoire **70** est agencé au centre de la seconde griffe d'accrochage **74** du porteaccessoire **70**.
- [0052] Dans certains modes de réalisation, que l'ensemble accessoire 14 soit intégré ou qu'il soit réalisé en deux parties séparées sous la forme d'un porte-accessoire 70 et d'un accessoire 72, la transmission mécanique à renvoi d'angle 62 peut être configurée pour ne pas modifier la vitesse angulaire de rotation entre l'arbre d'entrée rotatif 58 de l'ensemble accessoire 14 et l'outil coupant 50. A contrario, on peut avantageusement prévoir que la transmission mécanique agencée entre l'arbre d'entrée rotatif 58 et l'outil coupant 50 de l'ensemble accessoire 14 soit configurée pour multiplier une vitesse angulaire d'entrée de l'arbre d'entrée rotatif 58 en une vitesse angulaire de travail de l'outil coupant 50 par un rapport de multiplication de vitesses strictement supérieur à 1, pour obtenir une valeur supérieure de la vitesse angulaire de rotation de l'outil coupant 50 pour un valeur donnée de la vitesse angulaire de rotation du moteur principal 30. Ce rapport de multiplication de vitesses peut par exemple être compris entre 1,1 et 1,4. Cependant, par exemple en cas d'utilisation d'un moteur principal 30 à haute vitesse, la transmission mécanique à renvoi d'angle 62 peut être configurée pour multiplier une vitesse angulaire d'entrée de l'arbre d'entrée rotatif 58 en une vitesse angulaire de travail de l'outil coupant 50 par un rapport de multiplication de vitesses strictement inférieur à 1, par exemple compris entre 0,1 et 0,9. Dans un mode de réalisation comprenant un couple de roues dentées à engrenages coniques, le rapport de multiplication peut être obtenu par une différence des dimensions et du nombre de dents de ces deux roues dentées. Cependant, dans tous les cas, la transmission mécanique à renvoi d'angle 62 peut comporter par ailleurs, en plus des moyens de renvoi d'angle, un multiplicateur de vitesse, par exemple sous la forme de deux roues

d'engrenage de diamètre différent.

[0053] Les modes de réalisation de l'invention dans lesquels l'ensemble accessoire 14 est un ensemble intégré, incluant de manière non séparable la partie accessoire et la partie formant la transmission mécanique à renvoi d'angle 62, présentent l'avantage de pouvoir s'accrocher sur une sortie auxiliaire comportant un arbre de sortie auxiliaire horizontal, notamment sur la sortie auxiliaire 38, mais aussi sur une autre sortie auxiliaire telle que par exemple l'autre sortie auxiliaire 34 avant, voire une autre sortie auxiliaire latérale, tout en conservant un axe d'outil A2 vertical pour l'outil coupant 50 , ce qui est nécessaire au bon fonctionnement d'un accessoire de type « blender » ou de type « mini-hachoir ». On retrouve le même avantage dans les modes de réalisation dans lesquels l'ensemble accessoire 14 comporte deux parties séparées, l'une comprenant l'accessoire 72 et l'autre comprenant un porte-accessoire 70 muni de la transmission mécanique à renvoi d'angle 62, les deux parties étant liées de manière amovible. Dans les deux cas, le système électroménager de préparation culinaire 10 n'entraîne la transmission mécanique renvoi d'angle 62 que lorsque celle-ci est nécessaire, c'est-à-dire uniquement lorsque on utilise l'ensemble accessoire 14. Lorsque l'appareil électroménager de préparation culinaire 12 est utilisé pour sa fonction principale, dans laquelle un outil de travail principal 32 est entraîné par la platine principale 26 pour agir sur des aliments contenus dans la cuve 20, l'ensemble accessoire 14 peut être décroché de l'appareil électroménager de préparation culinaire 12, empêchant tout entraînement de la transmission mécanique à renvoi d'angle 62, ce qui diminue le bruit global généré par l'appareil électroménager de préparation culinaire 12, et ce qui diminue l'usure de la transmission mécanique à renvoi d'angle 62.

[0054] Dans les modes de réalisation dans lesquels l'ensemble accessoire 14 comporte deux parties séparées liées de manière amovible, un même porte-accessoire 70 peut être prévu pour être utilisé avec deux ou plus accessoires 72 distincts, qu'ils soient de même type, par exemple au moins deux accessoires de type mini-hachoir, ou qu'ils soient de types différents, par exemple au moins un accessoire de type mini-hachoir et au moins un accessoire de type « blender ». Ainsi, un système électroménager de préparation culinaire 10 selon l'invention peut comporter un premier accessoire et un second accessoire, tous deux configurés pour être accrochés de manière alternative sur la seconde griffe d'accrochage 74 du porte-accessoire 70. Chacun des deux accessoires comporte un outil coupant 50 de travail destiné à être entraîné par l'arbre de sortie du porte-accessoire 70 lorsque l'accessoire correspondant est accroché sur la seconde griffe d'accrochage 74 du porte-accessoire 70. On comprend donc dans ce cas que le système électroménager de préparation culinaire 10 selon l'invention présente le grand avantage de fournir, pour un appareil électroménager de préparation culinaire 12 unique, plusieurs accessoires distincts, de types différents ou non, et un seul porteaccessoire 70 comprenant une transmission mécanique à renvoi d'angle 62 compatible avec l'appareil électroménager de préparation culinaire 12 et avec ces accessoires distincts. Cela permet bien entendu de limiter le coût et l'encombrement global du système électroménager de préparation culinaire 10. Bien entendu, le porte-accessoire 70 étant amovible, on conserve les avantages mentionnés ci-dessus liés notamment à la réduction du bruit de l'appareil électroménager de préparation culinaire 12 lorsque l'entraînement du porte-accessoire 70 à transmission mécanique à renvoi d'angle 62 n'est pas nécessaire.

Dans les modes de réalisation dans lesquels la transmission mécanique à renvoi d'angle 62 est intégrée de manière inamovible à l'ensemble accessoire 14, on peut donc considérer que l'ensemble accessoire 14 en tant que tel comporte une transmission mécanique à renvoi d'angle 62 agencée entre l'arbre d'entrée rotatif 58 de l'ensemble accessoire 14 et un outil coupant 50 de l'ensemble accessoire 14. Par exemple, comme illustré à la Fig. 6, la deuxième roue dentée 68 à denture conique présente un arbre qui s'étend vers le haut selon l'axe d'outil A2, au travers de l'embase porte-outil 46, et qui porte à son extrémité l'outil coupant 50, directement comme illustré à la Fig. 6, ou indirectement par l'intermédiaire d'un coupleur.

## Revendications

#### [Revendication 1]

Système électroménager de préparation culinaire (10), du type comprenant :

- un appareil électroménager de préparation culinaire (12) comportant :
- un socle présentant une embase (16) configurée pour recevoir une cuve (20),
- une tête (22) liée au socle, la tête (22) ayant
- un moteur principal (30) agencé à l'intérieur de la tête (22) et ayant un arbre moteur orienté selon un axe moteur (A0) horizontal,
- ♦ une platine principale (26) agencée sous la tête (22), entraînée en rotation par le moteur principal (30), et configurée pour entraîner un outil de travail principal (32) au-dessus de l'embase (16) selon un mouvement de travail principal,
- ♦ une sortie auxiliaire (38) comprenant une griffe d'accrochage (40) et un arbre de sortie auxiliaire (42) qui est entraîné en rotation par le moteur principal (30) de la tête (22),

le système électroménager de préparation culinaire (10) comportant par ailleurs un ensemble accessoire (14) amovible ayant :

- une enceinte refermable (45) délimitant un espace interne fermé destiné à accueillir des aliments à préparer,
- un outil coupant (50), rotatif autour d'un axe d'outil (A2) vertical, l'outil coupant (50) étant contenu dans l'espace interne fermé et présentant un moyeu central (52) avec au moins une lame coupante (54) s'étendant radialement par rapport à l'axe d'outil (A2) depuis le moyeu central (52),
- une griffe d'accrochage (56) pour permettre l'accrochage amovible de l'ensemble accessoire (14) sur l'appareil électroménager de préparation culinaire (12),
- un arbre d'entrée rotatif (**58**) ayant un coupleur (**60**) pour s'accoupler mécaniquement avec l'arbre de sortie auxiliaire (**42**), et le système électroménager de préparation culinaire (**10**) comportant une transmission mécanique à renvoi d'angle (**62**) agencée entre le moteur principal (**30**) et l'outil coupant (**50**) de l'ensemble accessoire (**14**).

caractérisé en ce que l'arbre de sortie auxiliaire (42) de l'appareil électroménager de préparation culinaire (12) est parallèle à l'axe moteur (A0), en ce que la transmission mécanique à renvoi d'angle (62) est

comprise dans l'ensemble accessoire (14) en étant agencée entre l'arbre d'entrée rotatif (58) de l'ensemble accessoire (14) et l'outil coupant (50), et en ce que l'ensemble accessoire (14) est un ensemble intégré dans lequel une embase porte-outil (46) de l'enceinte refermable (45) est liée de manière non amovible à un boitier (64) qui contient la transmission mécanique à renvoi d'angle (62).

[Revendication 2]

Système électroménager de préparation culinaire (10) selon la revendication 1, caractérisé en ce que la transmission mécanique à renvoi d'angle (62) est configurée pour multiplier une vitesse angulaire d'entrée de l'arbre d'entrée rotatif (58) en une vitesse angulaire de de travail de l'outil coupant (50) par un rapport de multiplication de vitesses strictement supérieur à 1, de préférence compris entre 1,1 et 1,4.

[Revendication 3]

Système électroménager de préparation culinaire (10) selon la revendication 1, caractérisé en ce que la transmission mécanique à renvoi d'angle (62) est configurée pour multiplier une vitesse angulaire d'entrée de l'arbre d'entrée rotatif (58) en une vitesse angulaire de travail de l'outil coupant (50) par un rapport de multiplication de vitesses strictement inférieur à 1, de préférence compris entre 0,1 et 0,9.

[Revendication 4]

Système électroménager de préparation culinaire (10) selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'arbre de sortie auxiliaire (42) est entraîné en rotation par le moteur principal (30) de la tête (22), à une vitesse de sortie auxiliaire comprise entre 0,1 et 10 fois la vitesse angulaire moteur de l'arbre moteur, de préférence comprise entre 0,5 et 4 fois la vitesse angulaire moteur de l'arbre moteur.

[Revendication 5]

Système électroménager de préparation culinaire (10) selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'arbre de sortie auxiliaire (42) est entraîné en rotation par le moteur principal (30) de la tête (22) à une vitesse de sortie auxiliaire égale à la vitesse angulaire moteur de l'arbre moteur.

[Revendication 6]

Système électroménager de préparation culinaire selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la tête (22) présente un carter ayant un allongement selon la direction de l'arbre moteur, entre une extrémité arrière par laquelle la tête (22) est liée au socle et une extrémité avant en porte-à-faux au-dessus de l'embase (16), et en ce que la sortie auxiliaire (38) est une sortie auxiliaire arrière agencée sur une face arrière de l'extrémité arrière de la tête (22).

[Revendication 7]

Système électroménager de préparation culinaire (10) selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'arbre d'entrée rotatif (58) de

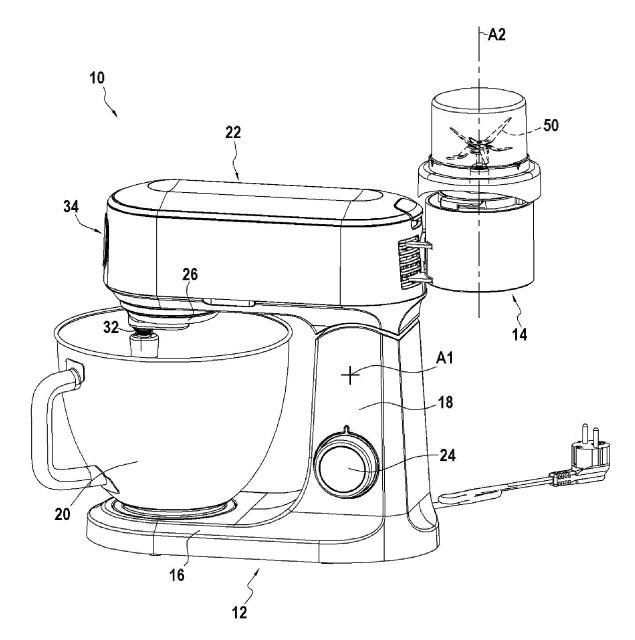
[Revendication 8]

l'ensemble accessoire (14) amovible et l'axe d'outil (A2) de l'outil coupant (50) sont perpendiculaires et en ce que la transmission mécanique à renvoi d'angle (62) comporte un renvoi d'angle à 90°. Ensemble accessoire (14) amovible pour un système électroménager de préparation culinaire (10) comprenant un appareil électroménager de préparation culinaire (12) comportant une sortie auxiliaire (38) ayant une griffe d'accrochage (40) et un arbre de sortie auxiliaire (42) qui est entraîné en rotation par un moteur principal (30) de l'appareil électroménager de préparation culinaire (12), l'ensemble accessoire (14) comportant :

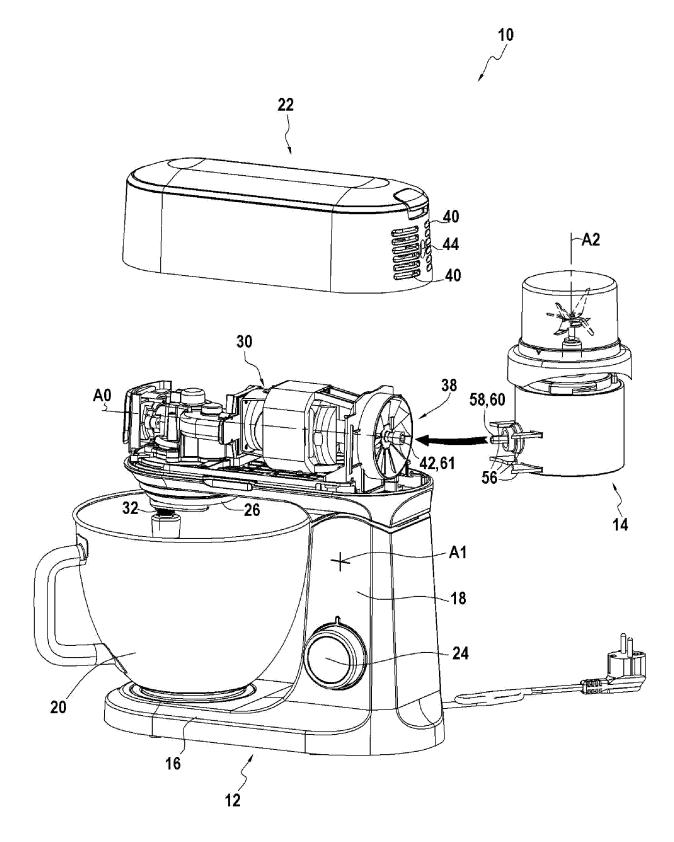
- une enceinte refermable (**45**) délimitant un espace interne fermé destiné à accueillir des aliments à préparer,
- un outil coupant (50), rotatif autour d'un axe d'outil (A2) vertical, l'outil coupant (50) étant contenu dans l'espace interne fermé et présentant un moyeu central (52) et au moins une lame coupante (54) s'étendant radialement par rapport à l'axe d'outil (A2) depuis le moyeu central (52),
- une griffe d'accrochage (56) complémentaire de la griffe d'accrochage (40) de la sortie auxiliaire (38) pour permettre l'accrochage de l'ensemble accessoire (14) sur l'appareil électroménager de préparation culinaire (12).
- un arbre d'entrée rotatif (58) configuré pour être accouplé mécaniquement avec l'arbre de sortie auxiliaire (42),

caractérisé en ce que l'ensemble accessoire (14) comporte une transmission mécanique à renvoi d'angle (62) agencée entre l'arbre d'entrée rotatif (56) de l'ensemble accessoire (14) et l'outil coupant (50) de l'ensemble accessoire (14), et en ce que l'arbre d'entrée rotatif (58) est relié mécaniquement à la première roue dentée (66) de la transmission mécanique à renvoi d'angle (62).

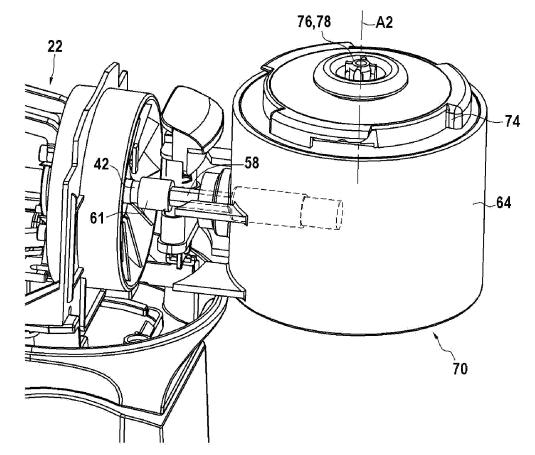
[Fig. 1]



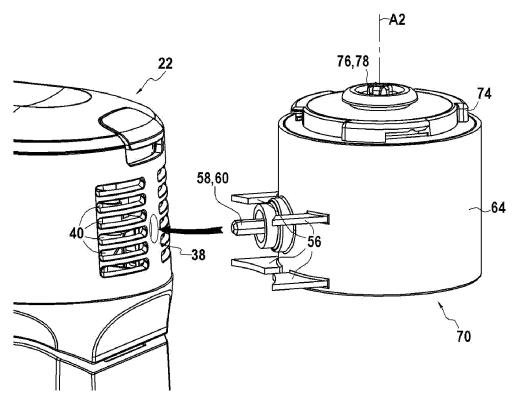
[Fig. 2]



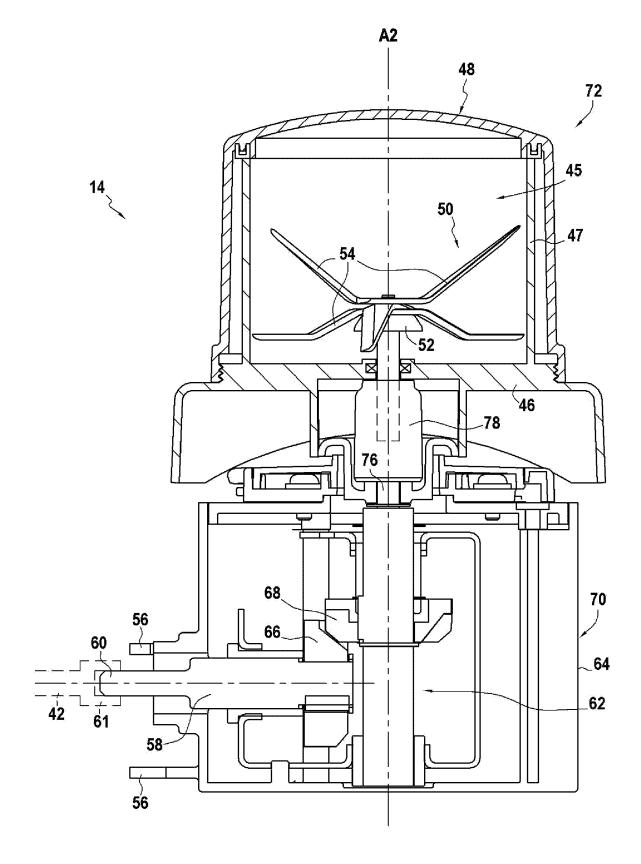
[Fig. 3]



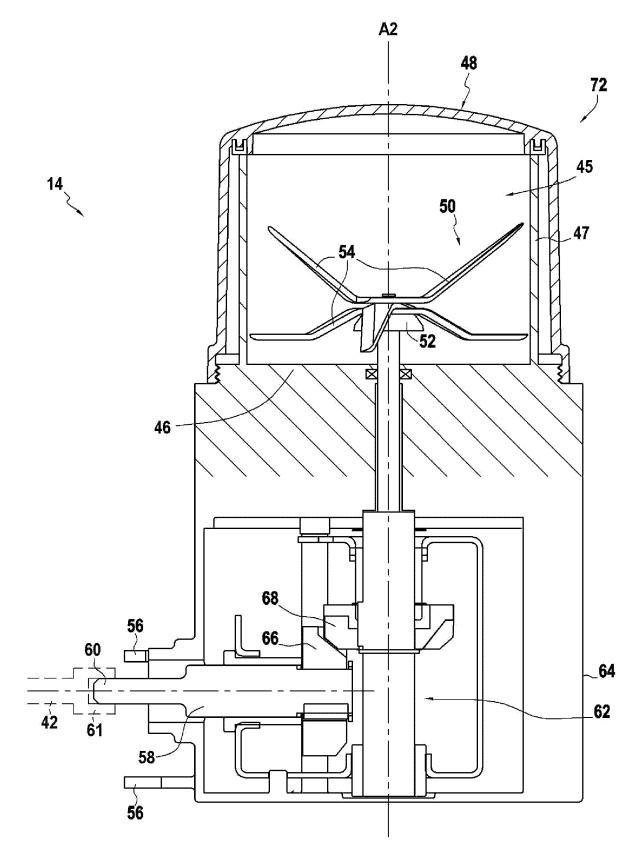
[Fig. 4]



[Fig. 5]



[Fig. 6]



# RAPPORT DE RECHERCHE

N° de publication : FR3091160

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

#### **OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE**

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveauté) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

#### CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

[X] Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.
☐ Le demandeur a maintenu les revendications.
[x] Le demandeur a modifié les revendications.
$\Box$ Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.
$\hfill \Box$ Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.
☐ Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.
DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE
DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE  La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.
La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant,
La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.  [X] Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en
La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.  [X] Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.  □ Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique

N° d'enregistrement national : FR1874262 N° de publication : FR3091160 1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION EP 2 777 448 A1 (WHIRLPOOL CO [US]) 17 septembre 2014 (2014-09-17) EP 2 777 447 A1 (WHIRLPOOL CO [US]) 17 septembre 2014 (2014-09-17) CN 2 383 454 Y (LU XIANGYUN [CN]) 21 juin 2000 (2000-06-21) FR 2 971 688 A1 (SEB SA [FR]) 24 août 2012 (2012-08-24) 2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN **TECHNOLOGIQUE GENERAL** NEANT 3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND **DE LA VALIDITE DES PRIORITES** NEANT